

## ■ Ça se passe demain

# Un procès révisé 170 ans après

**Plus de 170 ans après la condamnation de Marie Lafarge aux travaux forcés pour avoir assassiné son mari à l'arsenic, les descendants de celle qu'on a surnommée « l'empoisonneuse » et dont Flaubert s'est inspiré pour *Madame Bovary* songent à faire réviser son procès.**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la famille de Marie-Fortunée Capelle la contraint à accepter un mariage arrangé avec un rustre corrézien, Charles Lafarge. Celui-ci, un homme violent, ne la rend pas heureuse. En décembre 1839, la jeune épouse expédie un gâteau à son mari resté à

Paris. La pâtisserie, faite avec du lait non pasteurisé, voyage durant trois jours entre la Corrèze et Paris. Après avoir mangé la friandise — on ignore s'il s'agit de celle confectionnée par sa femme —, Charles tombe gravement malade. Rentré en Corrèze en janvier, il y décède.

### La thèse d'un complot

« Ce procès a énormément marqué les esprits. Marie Lafarge a soulevé les passions par sa défense », raconte Edouard de Lamaze, avocat et descendant de la famille Lafarge. Pour la première fois, les magistrats ont recours à des experts en toxicologie. Sur une douzaine d'expertises, une seule conclut à la présence d'arsenic dans le corps de la victime. Mais l'expert se garde bien

alors de préciser alors que cet élément ne signe pas à lui seul un empoisonnement.

« Sur les 80 livres qui ont été écrits sur cette affaire, tous se terminent par une interrogation ou par un doute », synthétise M. de Lamaze. « Nous avons réuni suffisamment d'éléments nouveaux pour rouvrir le dossier », assure de son côté le président de l'association Marie Lafarge, Michel Gâche. « Nous avons retrouvé le témoignage écrit d'une cousine et confidente de Marie, qui accrédite la thèse d'un complot dirigé par le valet des époux. »

A l'occasion d'une assemblée générale fin mars à Tulle, les membres de l'association et M. de Lamaze décideront s'ils déposent ou non une requête devant la commission de révision des condamnations pénales.